



Montreuil,
le 10 janvier 2018

Lettre ouverte aux résidents et leurs familles

Madame, Monsieur,

Depuis de nombreux mois, les conflits dans les Ehpad, établissements et structures de prise en charge des personnes en perte d'autonomie, se multiplient. Grâce à la couverture médiatique de ces évènements, la France découvre l'indignité avec laquelle on traite nos aînés dans ce pays. Les témoignages édifiants des personnels des Ehpad sur leurs conditions de travail et la prise en charge « maltraitante » des résidents sont alarmants. La loi d'adaptation au vieillissement (loi ASV), mise en application en 2016¹, avait été critiquée du fait de sa direction vers le tout domicile, au détriment des Ehpad. Mais la réforme du financement a fait que ces établissements se retrouvent en grande difficulté. Cela se traduit par une baisse de 200 millions d'euros sur le budget pour le public. Quant aux établissements privés commerciaux, ils bénéficient, quant à eux, d'un crédit d'impôt sous forme d'exonération de taxe patronale sur les salaires. Ils rétribuent leurs actionnaires et investissent à l'étranger ! La baisse des dotations va accentuer les sous-effectifs auprès des services et établissements dédiés aux personnes âgées en perte d'autonomie. En conséquence, il y aura des répercussions sur la prise en charge des personnes âgées (en France, le ratio est de 0,60, en Allemagne de 1,2). Actuellement, les tarifs d'hébergement sont au-dessus de la solvabilité des populations accueillies. 75 % des hébergés disposent d'un revenu inférieur au coût de leur séjour en moyenne de 1587 euros². Si les soins sont pris en charge par l'Assurance maladie et les 2/3 de la dépendance par les Conseils départementaux, les frais d'hébergement incombent aux résidents, soit un reste à charge négatif au regard des revenus. Dans le privé lucratif, les tarifs d'hébergement peuvent varier entre 2000 et 8000 euros selon les régions.

Ces dernières années, les situations des Ehpad, foyers-logement, SSAD — Services de Soins à Domicile — et SSIAD — Services de Soins Infirmiers à Domicile — se sont particulièrement tendues. Les personnels en nombre très insuffisant sont épuisés par des cadences infernales, soumis à des phénomènes d'extrême intensification du travail allant malheureusement parfois jusqu'à la perte du sens du travail, l'épuisement absolu et la dégradation directe de la prise en charge de la personne âgée.

¹ LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

² Source de la CNSA-Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

Le vieillissement est-il dans les priorités du gouvernement ?

Alors que ce gouvernement a supprimé le secrétariat d'État aux personnes âgées, nous n'avons plus d'interlocuteur dédié. Le Haut Conseil de la famille³ réuni en décembre 2017 a déclaré : « La situation actuelle n'est pas digne d'un pays aussi riche que le nôtre ».

Que voilà une parole sensée ! La CGT s'indigne en effet depuis longtemps de la façon dont sont traités nos aînés. Mais, sans personnel supplémentaire qualifié, reconnu avec des moyens humains et matériels, il n'y a pas d'amélioration possible. La ministre de la Santé déclare : « Les difficultés persistantes de certains Ehpad publics sont imputables à des carences managériales ».

La CGT dit stop aux déclarations fracassantes, non suivies d'effets ! Il faut des actes forts : quels financements ? Quels taux d'encadrement ? Quelles revalorisations salariales ? Comment accompagner, respecter les besoins des résidents ? Quelle prise en charge de la dépendance de demain ? Le Haut Conseil de la famille se prononce pour une évolution du système assurantiel et de prévoyance. Devant le reste à charge élevé, il préconise le développement du marché de l'assurance privée.

La CGT propose la création d'un droit à l'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale et d'un grand service public de la santé et de l'action sociale, excluant les établissements privés commerciaux. Pas d'argent de la Sécurité sociale pour rémunérer les actionnaires !

La CGT appelle donc à une initiative nationale dans les EHPAD, foyers-logement, SSAD et SSIAD le mardi 30 janvier 2018. Cette journée sera marquée par des grèves, débrayages, actions locales, débats publics, interpellations des élus locaux...

La CGT invite donc l'ensemble des familles et résidents à nous retrouver et à participer à nos côtés à cette journée d'action MARDI 30 JANVIER 2018.

Ensemble, exigeons des politiques au service du progrès social!

³ www.hcfea.fr



Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale
Case 538 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Fédération CGT des Services publics
Case 547 - 2 63, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 55 82 88 20 - Fax : 01 48 51 98 20 - E-Mail : fdsp@cgt.fr